

Création de la Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres

mardi 9 août 2022, par [lpe](#)

Suite à la publication du décret au journal officiel du 4 août 2022, le Président de la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime Cédric Tranquard et le Président de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres Jean-Marc Renaudeau se félicitent de la création effective de la Chambre interdépartementale de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres au 1er octobre prochain.

« Ce décret concrétise un travail de rapprochement entamé par les deux entités depuis plus de sept ans. Nous avons construit une organisation originale avec un management unique et des équipes pluridisciplinaires issues de chaque département depuis avril 2018. Forts de nos 175 agents, nous allons poursuivre nos missions d'appui aux 9000 agriculteurs et aux collectivités des deux départements », précise Jean-Marc Renaudeau.

Cette organisation validée par l'État et saluée par le réseau des Chambres d'agriculture de France est une première, et intervient dans le mouvement d'évolution organisationnelle souhaité par la loi ESSOC. La Chambre d'agriculture interdépartementale de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres est désormais prête à poursuivre la mise en œuvre du Contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 du réseau, tout en gardant la richesse des identités politiques départementales et en renforçant l'ancrage local de proximité.

« Les élus des Chambres d'agriculture des deux départements restent mobilisés sur le terrain pour accompagner l'agriculture de demain à relever tous les défis auxquels elle est confrontée », souligne Cédric Tranquard.

Les instances politiques et décisionnelles de cette nouvelle structure, dont le siège se situe à La Rochelle, se mettront en place lors d'une première session interdépartementale à l'automne.